



Séparation de corps (différent sur véhicule commun)

Par **danychou66**, le **28/11/2010 à 18:51**

Bonjour,
Ma question est la suivante.. Je suis une femme de 60 ans dont l'époux demande une séparation de corps cause : 3 eme personne...
Le différend porte sur le véhicule commun au nom de l'époux ou il reste 5000 euros de crédit. Cependant, 7000 euros ont été remboursés avec un crédit au nom des deux.
Mon époux a consulté son avocate, et il me dit que s'il garde le véhicule où il reste 5000 euros a rembourser, il ne me doit rien puisqu'il continuerait le crédit restant.
Est-il dans le vrai??
Merci de vos réponses
Cordialement,

Par **mimi493**, le **28/11/2010 à 18:54**

La première chose est de prendre un avocat, c'est indispensable pour une séparation de corps.
La deuxième question est de vous poser la question du divorce : la séparation de corps c'est un statut batard. Vous restez solidaire des dettes par exemple.

Par **danychou66**, le **28/11/2010 à 18:59**

Bonjour,
merci pour votre réponse, j'attend d'autres avis svp

Par **Marion2**, le **28/11/2010 à 21:47**

Je confirme ce que vous a dit mimi.